

**Association des directrices et des
directeurs généraux de caisses Desjardins**

**États financiers
au 30 juin 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Association des directrices et des directeurs généraux de
caisses Desjardins

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans les annexes ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Brossard
Le ● 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	273 775	264 094
Congrès	180 159	206 957
Publication	28 340	37 466
Autres événements		6 942
Intérêts	6 778	5 448
	<u>489 052</u>	<u>520 907</u>
Charges		
Frais d'administration	240 156	201 886
Congrès	172 410	214 856
Assemblée générale annuelle	3 719	8 857
Publication	21 550	23 830
Autres événements	29 385	23 452
Réunions du conseil d'administration et d'autres comités	8 164	
Politique des fonds	3 000	950
	<u>478 384</u>	<u>473 831</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant autre dépense (revenu)	10 668	47 076
Autre dépense (revenu)		
Remboursement (encaissement) de sommes réclamées en trop		(22 850)
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>10 668</u></u>	<u><u>69 926</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

				2023	2022	
	Fonds à la vie associative	Fonds d'aide aux directrices et aux directeurs généraux relatif à des services professionnels liés au métier	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	26 421	11 931	13 094	565 617	617 063	547 137
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 000)	(2 000)	(732)	14 400	10 668	69 926
Acquisition d'une immobilisation corporelle			691	(691)		
Solde à la fin	25 421	9 931	13 053	579 326	627 731	617 063

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	10 668	69 926
Éléments hors caisse		
Amortissement du matériel informatique	732	732
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(45 262)</u>	60 634
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(33 862)</u>	<u>131 292</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(21)	(2)
Actif incorporel		(4 498)
Immobilisation corporelle	<u>(691)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(712)</u>	<u>(4 500)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(34 574)	126 792
Encaisse au début	<u>297 597</u>	170 805
Encaisse à la fin	<u><u>263 023</u></u>	<u><u>297 597</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins**Situation financière**

au 30 juin 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	263 023	297 597
Dépôts à terme	1 126	1 105
Comptes clients et autres créances (note 3)	36 052	46 182
Frais payés d'avance	2 800	2 783
	<u>303 001</u>	<u>347 667</u>
Long terme		
Dépôts à terme, 5,15 % (0,9 % en 2022), échéant en mai 2024	355 000	355 000
Immobilisation corporelle (note 4)	1 057	1 098
Actif incorporel (note 5)	11 996	11 996
	<u>671 054</u>	<u>715 761</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	43 323	94 378
Produits reportés		4 320
	<u>43 323</u>	<u>98 698</u>
ACTIF NET		
Fonds à la vie associative	25 421	26 421
Fonds d'aide aux directrices et aux directeurs généraux relatif à des services professionnels liés au métier	9 931	11 931
Investi en immobilisations	13 053	13 094
Non affecté	579 326	565 617
	<u>627 731</u>	<u>617 063</u>
	<u>671 054</u>	<u>715 761</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de regrouper des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins en vue d'aider à leur avancement moral, scientifique, social et économique. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'organisme est constitué de trois fonds :

- Le fonds non affecté présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents au fonctionnement, à la prestation de services et à la gestion;
- Le fonds à la vie associative présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la politique d'octroi de subventions régionales pour la tenue d'activités de formation et de ressourcement;
- Le fonds d'aide aux directrices et aux directeurs généraux relatif à des services professionnels liés au métier présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à des services juridiques et à des services de gestion et de développement de carrière offerts aux membres.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins
Notes complémentaires
au 30 juin 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Cotisations des membres

Les produits de cotisations des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations

Les produits d'inscription à la conférence annuelle, aux formations, aux autres événements et au congrès sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la portion des produits provenant du congrès encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à titre de produits reportés à l'état de la situation financière.

Les produits d'adhésion à la revue *Leader* sont comptabilisés sur la durée de l'abonnement et les produits publicitaires, au moment de la publication de la revue.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins
Notes complémentaires
 au 30 juin 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisation corporelle

Le matériel informatique acquis est comptabilisé au coût.

Amortissement

Le matériel informatique est amorti en fonction de sa durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	34 062	29 845
Intérêts courus	1 625	12 652
Taxes à la consommation à recevoir	365	3 685
	<u>36 052</u>	<u>46 182</u>

Au 30 juin 2023, un client représentait 41 % du total des comptes clients.

4 - IMMOBILISATION CORPORELLE

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	<u>2 885</u>	<u>1 828</u>	<u>1 057</u>	<u>1 098</u>

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins
Notes complémentaires
 au 30 juin 2023

5 - ACTIF INCORPOREL

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Projet de base de données en cours de développement	11 996	-	11 996	11 996

6 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2023	2022
	\$	\$
Opérations conclues avec le gestionnaire		
Honoraires de gestion	101 400	94 250
Frais de conception et de graphisme	-	1 313
Frais opérationnels	339	-

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

7 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins
Notes complémentaires
au 30 juin 2023

7 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	ANNEXE A	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	101 400	94 250
Secrétariat	71 308	69 194
Assurances	1 296	1 347
Communications	1 284	1 197
Fournitures de bureau	3 201	2 006
Frais bancaires		66
Frais de représentation	636	125
Frais informatiques	10 439	165
Loyer	423	420
Services professionnels	49 437	32 384
Amortissement du matériel informatique	732	732
	<u>240 156</u>	<u>201 886</u>
		ANNEXE B
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PUBLICATION		
Imprimerie		16 000
Rédaction	19 000	2 830
Graphisme et photos	2 550	5 000
Migration numérique		
	<u>21 550</u>	<u>23 830</u>

Raymond Chabot
Grant Thornton

PROJET